

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'association
d'insertion AIIS-INTERM'AIDE en date du 06 octobre 2020.**

L'an deux mille vingt
et le 06 octobre, à 17 heures 30,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Saulx, sur convocation faite par le conseil d'administration par lettre simple en date du 16/09/2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur PRUNIAUX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration. Madame DEVAUX est choisie comme secrétaire.

Monsieur Damien ERARD représentant permanent de la société groupe ECC ERARD et associés, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les membres présents ou représentés représentent plus du tiers des membres actifs et des représentants des collectivités et organismes.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2019
- Le rapport de gestion du conseil d'administration,
- Le texte des résolutions proposées,
- Les rapports de commissaire aux comptes.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Accueil
- Rapport moral
- Rapport d'activité 2019
- Rapport financier 2019
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 ainsi que desdites conventions
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Vote du montant de la cotisation annuelle (1€)
- Election et renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

.../...

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et financier du Président du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31.12.2019 et du rapport général du commissaire aux comptes,

Approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 50 265,88 € de la manière suivante :

Une somme de 8 917,85 € à l'amortissement du compte "Report à nouveau".

Une somme de 41 348,03 € affectée au compte « autres réserves » qui s'élèvera à 305 555,21€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membres actifs de Mrs BOURDON Denis, GONZALES Benjamin et GROSJEAN Christian et note le souhait de non renouvellement de Mrs SAGET Alain, GUEDIN François et Mme MONTAGNON Virginie

CINQUIEME RESOLUTION

Les membres actifs s'engagent à verser annuellement la cotisation fixée par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation est fixé à 1 euro pour 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,

la Secrétaire de séance,

M. PRUNIAUX



E. DEVAUX

